



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : le 25 janvier 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 28

N° DEL-2023- 10

SEANCE DU 1^{er} FEVRIER 2023

Nature de l'acte :
Enseignement

Présents : Mme BENIER, Maire.

OBJET :
Modification du règlement
intérieur des services
péri/extrascolaires à
compter du 1^{er} Mars 2023

M. LABRANCHE, Mme JONES, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. REGARD-TOURNIER, Mme LEON, M. LAVOUE, Mme PIETRZYK, M. CARRY, Adjoint ;

M. DESSAGNE, M. GUIOTON, M. ROMAND-MONNIER, Mme BECHTIGER, Mme LESQUERRE, Mme DUBURCQ, Mme LAROUX, M. DE VARREUX, M. MILLET, M. THOMAS, M. BURLET, Mme DUMOLLARD, M. DE MARTEL, Mme VELASQUEZ, M. WATELET, Conseillers Municipaux.

Excusés :

Mme DOUAI, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Mme LAROUX.

M. JOURDA, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à Mme JONES.

Mme BONIFACIO, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Mme DUMOLLARD.

Mme BEN YOUSSEF-TAKATART, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à M. WATELET.

Pour ampliation
Pour le Maire
et par délégation

Absent :

M. ORSET, Conseiller Municipal.

Secrétaire de séance :

Mme BECHTIGER.

EXPOSE

Accusé de réception en préfecture
001-210104196-20230201-DEL-2023-10-DE
Date de télétransmission : 03/02/2023
Date de réception préfecture : 03/02/2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération municipale du 4 mai 2022 approuvant le règlement intérieur du restaurant scolaire et l'accueil municipal de loisirs à compter du 1^{er} septembre 2022,

Vu l'avis favorable de la commission scolaire du 15 décembre 2022,

Madame le Maire informe l'assemblée de la nécessité de modifier le règlement intérieur des services péri/extrascolaires, à compter du 1^{er} mars 2023.

Madame le Maire informe l'assemblée que les modifications portent sur les points suivants :

- Changement des termes « direction départementale de la cohésion sociale » pour « Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) »,
- Article 12 :
 - o Les inscriptions : Changement du délai de réservation en période de vacances, les réservations devront être effectuées au plus tard le mercredi précédent la semaine de vacance suivante. Cette modification vise à anticiper au mieux les commandes de repas, les réservations d'activités et les effectifs d'encadrement.
- Article 18 : Mise à jour des modalités de paiement des factures,

Madame le Maire demande à l'assemblée d'accepter lesdites modifications et d'approuver le projet de règlement intérieur des services péri/extrascolaires, applicable au 1^{er} mars 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES AVOIR ENTENDU SA PRESIDENTE,

APRES AVOIR DELIBERE ET VOTE A L'UNANIMITE,

APPROUVE le nouveau règlement intérieur des services péri/extrascolaires annexé à la présente délibération,

AUTORISE l'application du nouveau règlement intérieur des services péri/extrascolaires, à compter du 1^{er} mars 2023.

FAIT A THOIRY,
LE 1^{er} FEVRIER 2023

LE MAIRE,
Muriel BÉNIER



Certifiée exécutoire le 03/02/2023
Après dépôt en préfecture de Bourg-En-Bresse
Et publication ou notification le 03/02/2023

Accusé de réception en préfecture
001-210104196-20230201-DEL-2023-10-DE
Date de télétransmission : 03/02/2023
Date de réception préfecture : 03/02/2023